

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept Juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Monsieur Jean-Louis REVERT, Madame Annick MARIE, Monsieur Stéphane PINABEL, Madame Annie POISSON, Maires Adjoints, Monsieur Claude DUPONT, Madame Corinne LAUFER, Maître Jean-Pierre LAURENT, Conseillers Délégués, Madame Claudine LEMARDELE, Mademoiselle Sighilde LEGOUPIL, Monsieur Christophe BELZ, Madame Edwige PERINET, Madame Elisabeth DUHOUX.

Absents Excusés :

Thierry TOTAIN a donné pouvoir à Annick MARIE
Gaële LEROUVREUR a donné pouvoir à Annie POISSON
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Monsieur Le Maire
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Stéphane PINABEL
David LEGOUET a donné pouvoir à Elisabeth DUHOUX
Philippe FAUVEL.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35 et remercie les membres de leur présence à ce Conseil d'été.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 Juin est adopté à l'unanimité.

Mademoiselle Sighilde LEGOUPIL est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'inscription de deux questions diverses concernant une décision modificative et la participation aux frais scolaires de l'école des 7 lieux.

Ordre du Jour :

1 - DEMARCHE FREDON : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

Chaque conseiller a reçu la plaquette d'information sur la charte d'entretien des espaces verts et la démarche auprès de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Basse Normandie suite à la réflexion menée sur une nouvelle méthode de travail des espaces verts et notamment la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires.

En partenariat avec les Agences de l'Eau et les trois Conseils Généraux bas-normands, la FREDON de BASSE-NORMANDIE a développé une charte d'entretien des espaces publics.

Cette charte comporte trois niveaux d'engagement:

1) Traiter mieux

2) Traiter moins

3) Ne plus traiter du tout chimiquement:

Thierry TOTAIN et André MARION proposent une adhésion à la charte pour le **niveau 1** :

1. n'appliquer ou ne faire appliquer que des produits ayant reçu une autorisation provisoire de vente ou un numéro d'homologation du Ministère français de l'Agriculture (*)
2. s'assurer que les spécialités utilisées sont homologuées pour l'usage requis (*)
3. respecter les doses homologuées ainsi que des dates d'intervention appropriées aux conditions météorologiques et aux stades de développement des adventices (*)
4. tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires où figurent en clair le nom des spécialités, leur dose d'utilisation, la date de mise en œuvre, la surface traitée
5. prendre toutes les précautions pour éviter l'entraînement des produits hors de la zone traitée, quelles que soient les conditions météorologiques
6. prendre les dispositions nécessaires pour que le stockage et le transport des produits soient conformes aux textes en vigueur
7. disposer d'un matériel et d'une signalisation conformes aux normes
8. ne confier la mise en œuvre des traitements qu'à un personnel ayant reçu une formation aux bonnes pratiques d'application phytosanitaire et ayant réalisé un étalonnage individuel du matériel
9. rincer soigneusement les emballages et les éliminer de façon à ne pas polluer l'environnement
10. prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du personnel (notamment en matière d'équipement individuel de protection), des autres personnes, de la faune et de la flore utiles et, plus généralement de l'environnement
11. prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux projets d'aménagement
12. mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants de la commune
13. assister à une journée de démonstration de techniques alternatives au désherbage chimique.

Ce sera un label supplémentaire de qualité pour la commune pour un coût relativement faible : 2310€ par collectivité ou service avec une subvention de 50% de l'Agence de l'eau et de 25% du Conseil Général de la Manche si l'adhésion a lieu avant le 31 décembre de cette année.

Dès que l'adhésion de la Commune sera validée, Monsieur le Maire précise que la charte sera mise en ligne sur le site internet.

Christophe BELZ précise que les services techniques ont déjà engagé cette démarche. Monsieur Le Maire lui répond par l'affirmative. C'est un principe de bon sens et qui va en faveur de la préservation de l'environnement.

Il précise également qu'une démarche est en cours auprès du service espace verts pour limiter les massifs de fleurs l'an prochain et favoriser la plantation de vivaces qui nécessiteront moins de temps et moins d'arrosage.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la signature du niveau 1 de la charte d'entretien des Espaces Verts.

2 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2013 :

Comme chaque année, il convient que le conseil se prononce sur le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport a été transmis à chaque Conseiller Municipal. Ce rapport est rédigé par le SDeau 50 au vu des éléments fournis par le service. Il n'appelle pas de remarques particulières, le

rendement du réseau est très correct En résumé, Monsieur Le Maire relève les informations suivantes :

2962 abonnés

En 2013 :

- 83 000m³ environ (production Lâche poulain) (74780m³ en 2012)
- SIAEP de la SCYE : 353m³ (283m³ en 2012)
- Syndicat Mixte de production de la Côte des Isles : 119 840m³ (136 6913m³ en 2012)
- Baisse de la consommation par rapport à 2012.
- L'Eau est de bonne qualité.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013.

Monsieur Le Maire précise que ce rapport sera consultable sur le site internet.

3- MOTION AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) : ALERTE DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

L'Association des Maires de France a transmis à chacune des Collectivités françaises un courrier afin d'interpeller le Gouvernement sur la baisse envisagée des Dotations de l'Etat estimant que ces baisse massive et brutale aura des conséquences fâcheuses sur la qualité des services essentiels rendus à la population et sur l'investissement local avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

Monsieur Le Maire informe que cette motion a été récemment approuvée par la Commune de Port-Bail. Il précise qu'il s'est interrogé sur ce texte avant sa proposition en Conseil Municipal, en effet, il est conscient, vu la conjoncture, qu'en premier lieu, les dépenses des collectivités doivent être maîtrisées, mais cependant l'effort ne doit pas être supporté par les seules collectivités locales et à ce titre, il présente la motion :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de BARNEVILLE-CARTERET rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de BARNEVILLE-CARTERET estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BARNEVILLE-CARTERET soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Claude DUPONT précise qu'il partage l'avis de Monsieur le Maire sur la maîtrise nécessaire des dépenses publiques, au vu de la crise économique actuelle. Chacun doit participer à l'effort national. Cependant il trouve anormal qu'en même temps que les dotations des collectivités vont baisser de manière conséquente, l'Etat puisse augmenter les dépenses obligatoires à charge des collectivités, il donne pour exemple les dépenses liées à l'Ecole. Depuis des décennies, il y avait un partage équitable entre les communes qui avaient en charge les dépenses liées aux locaux scolaires (pour le premier degré) et l'Etat qui avait à sa charge toutes les dépenses liées à l'enseignement. Or depuis une dizaine d'années, l'Etat demande aux Communes de prendre en charge certaines dépenses pourtant directement liées à l'enseignement :

- Les aides maternelles et soutiens divers,
- En cas de grève du corps enseignant : obligation de mettre en place, à la charge de la collectivité, un service d'accueil,
- Les nouveaux rythmes scolaires qui relèvent pourtant du temps scolaire...

Alors, bien sûr il votera cette motion, mais il tenait à faire part de ses réflexions et soutient que chacun doit faire un effort mais qu'il ne faut pas que les collectivités voient en plus leurs charges alourdies au détriment des investissements futurs, générateurs d'emploi, notamment.

Jean-Louis REVERT votera également cette motion, il rejoint les propos de Claude DUPONT à l'exception de son intervention sur les rythmes scolaires qui ne relèvent pas du temps scolaire. Il précise que la baisse des dotations peut être acceptée, mais qu'elle devrait être différenciée par un système de péréquation selon les richesses des Communes.

Monsieur Le Maire remercie MM. DUPONT et REVERT pour leurs interventions. Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la motion proposée par l'AMF.

Monsieur Le Maire fait un aparté sur les Rythmes Scolaires :

Ces derniers posent de réels problèmes qui ne sont à ce jour pas réglés sur notre territoire, notamment en ce qui concerne le Mercredi Midi. En effet, un grand nombre de parents réclame une garderie de 11h35 à 12h30 le Mercredi et la commune, qui était favorable à sa mise en place, ne peut la prendre à sa charge, après avis des services préfectoraux en raison de la compétence transférée à la Communauté de Communes pour le périscolaire.

Jean-Louis REVERT précise que SIOUVILLE HAGUE, qui est dans la même situation, semble décidée à mettre en place ce service, bien que non compétente.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a proposé que l'Association des Parents d'élèves, avec le soutien de la Municipalité prenne en charge ce service, mais en vain. Il faudra peut-être envisager la création d'une association spécifique à cette garderie du mercredi midi.

4- AUTORISATION FIXANT LES IMPUTATIONS DES DEPENSES RESULTATS DES COMPTES 6232 ET 6257 :

Monsieur Le Trésorier demande, en raison du renouvellement du Conseil Municipal, que celui-ci liste de manière générale les dépenses à imputer sur les comptes 6232 (budget communal - Fêtes et Cérémonies) et 6257 (Budget du Port "Réceptions")

Il est proposé d'y inscrire les dépenses concernant les manifestations de type arbres de Noël, vœux du maire, vin d'honneurs des 8 Mai, 18 Juin, 11 Novembre, inaugurations diverses vernissage des expositions, déjeuners pour réunions de travail ou pour honorer telle ou telle personnalité ou tel ou tel partenaire de la Commune, repas des cheveux blancs, téléthon et manifestations diverses avec les associations, jumelage, sports, Fêtes de la Mer, Tour des Ports.... Ces dépenses sont de diverses nature : alimentation, boissons, vaisselle jetable, décorations, fleurs, spectacles, animations et autres, cadeaux pour jumelage ou départs en retraite, frais de transports...

Elisabeth DUHOUX demande si toutes les dépenses seront listées. Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et précise que la même délibération a été adoptée en Conseil

Communautaire. Il rappelle également que les indemnités d'élus couvrent tous les frais de représentation. Aucune note de frais n'est présentée par les Elus.

Toutes explications entendues, le Conseil valide cette proposition.

5- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE POUR UN DELAISSE DE VOIE AVENUE DES DEUX PLAGES.

M. LECOURT a demandé la possibilité d'acquérir un délaissé de voie pour faciliter l'entrée de son habitation Rue des deux plages. Un accord de principe a été donné et les démarches administratives sont effectuées. Il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte et à confirmer le prix de vente à 250€, étant précisé que les frais y afférents, acte, bornage... sont à la charge de l'acquéreur. Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente.

6- ADMISSION EN NON VALEUR – DOSSIER TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT :

La trésorerie a transmis une demande d'admission en non-valeur pour 2€ pour une taxe locale d'équipement car ce montant est inférieur au seuil des poursuites à réaliser par ses services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à admettre cette somme en non-valeur.

7- MODALITES DE MISE A DISPOSITION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS SUR LE SECTEUR DE CARTERET.

Monsieur Le Maire rappelle que le seul distributeur automatique de Billets (DAB) sur le secteur de Carteret est celui de la Poste qui, par exemple pour le week-end du 14 Juillet, était vide dès le Dimanche matin. Monsieur le Maire et Stéphane PINABEL ont sollicité différentes banques pour l'installation d'un DAB. Le Crédit agricole (qui disposait d'un DAB auparavant avec son agence, dans un local privé) est intéressé. Plusieurs solutions d'emplacements ont été étudiées (place de la Gare, à côté de l'Office de Tourisme...), le problème est que ce DAB utiliserait au moins 4 places de stationnement et que Monsieur Le

Maire n'est pas favorable à la disparition de places de parking. Il a donc été proposé la mise à disposition des sanitaires publics de la Rue de Paris qui de toute manière, devront subir des travaux au vu de leur état. Considérant, de plus, que la Commune dispose de sanitaires en nombre suffisant sur ce secteur, cet emplacement serait idéal.

Stéphane PNABEL précise qu'il a tenté de négocier l'installation d'un DAB sur le secteur de Barneville-Plage, au moins en saison, par la mise en place d'un système du type de ceux qui sont installés dans les supermarchés et l'Épicerie de la Plage aurait pu être l'accueillant, mais les banques répondent qu'ils sont plus dans la perspective de supprimer ce type de DAB pour des raisons de sécurité.

Pour la mise en place sur le site des sanitaires publics, il convient cependant de décider des modalités de mise à disposition par une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de trois années, renouvelable et d'en déterminer le coût qui pourrait être de 150 €/mois.

Il est précisé que ces locaux seront loués en l'état et que le Crédit Agricole prendra à sa charge l'ensemble des travaux de réhabilitation, branchements... nécessaires.

Une convention d'Occupation Temporaire définissant les modalités sera signée par la Commune et le Crédit Agricole avant mise à disposition.

Edwige PERINET précise qu'ils n'ont peut-être pas besoin de toute la superficie. Christophe BELZ demande si cela aura un impact sur le devenir du bâtiment de l'ancienne école de voile. Monsieur Le Maire répond que c'est le but de l'AOT, en l'attente de la réunion de la commission du Patrimoine qui est chargée d'étudier ce dossier.

Toutes explications entendues, Le Conseil valide cette proposition. Monsieur Le Maire précise qu'il a rencontré Alain DESPLANQUES à ce sujet et qu'il se posait quelques questions sur la mise à disposition de ce local. Bien que ne lui ayant pas laissé de consignes de vote, Monsieur Le Maire précise qu'il n'utilise pas le pouvoir qu'Alain DESPLANQUES lui a confié pour ce vote.

Au sujet du local de l'École de voile, Monsieur Le Maire a proposé à la SNSM une mise à disposition pour la saison en vue de créer une vitrine SNSM pour la vente de leurs produits promotionnels. Ce qui est une bonne chose pour ce bâtiment situé en centre bourg.

8- RETROCESSION DE LA PARCELLE APPARTENANT A MANCHE HABITAT RUE DE VERDUN.

Les responsables de Manche Habitat ont été consultés afin de pouvoir rétrocéder à la commune une parcelle au niveau des HLM afin d'y réaliser un aménagement proposé par le Service des espaces verts qui pourrait éviter le stationnement le long des trottoirs. Un avis du Conseil est nécessaire.

Par délibération du 14 Mai 2014, Manche Habitat a accepté la rétrocession à titre gratuit d'une partie des terrains situés sur les parcelles cadastrées section ZI 242 et 243 pour une superficie approximative de 86m², avec prise en charge par la Commune de l'ensemble des frais relatifs à l'acte de cession et aux travaux d'aménagement envisagés : parking empierré et aménagé à destination des habitants de la cité.

Elisabeth DUHOUX précise qu'habitante de ce secteur, elle a fait cette demande depuis plusieurs années et notamment la coupe d'un arbre menaçant, ce qui sera effectué dans la proposition faite.

Toutes explications entendues, le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de rétrocession.

9- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR PORT-BAIL 1944 :

Corinne LAUFER informe que la Commune de Barneville-Carteret s'est associée à la Commune de Port-Bail pour les manifestations du 70^{ème} anniversaire entre le 14 Juillet et le

20 Juillet prochain et qu'à ce titre, elle propose de verser à cette association « Port-Bail 1944 », une subvention exceptionnelle de 500€.

Elle informe qu'il y aura un défilé sur la Côte des Isles Dimanche 20 Juillet 2014 avec dépôt de gerbe à la stèle de la libération à 10h10. 40 Véhicules militaires défilent également sur le territoire en Carteret et Portbail.

Toutes explications entendues, le Conseil valide cette subvention à l'unanimité.

10 - AUTORISATION D'ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN PARKING EN CENTRE BOURG.

Des propriétaires ont été contactés pour l'acquisition d'un terrain afin de pouvoir créer un parking pour améliorer le stationnement dans le centre de Barneville. L'idée étant de pouvoir faire appliquer de manière plus rigoureuse la zone bleue dans le bourg et d'amener les véhicules des personnes travaillant dans ce secteur à stationner un peu plus loin. Monsieur Le Maire souhaite obtenir un avis de principe pour continuer les négociations.

Les demandes portent sur deux terrains, l'un cadastré section AT 107 (1010 m²) et l'autre section AT 31, 32 et 34 (3230m²)

Le service de France Domaine, consulté a estimé ces terrains, situés pour partie en zone UCc, à 80€ le m² et pour partie en zone 1N, Naturelle, à 5€ le m².

Des négociations plus poussées sont en cours pour le terrain de 1010m². Monsieur Le Maire souhaite obtenir l'avis du Conseil Municipal avant de poursuivre.

Il est précisé que ces terrains se situent rue du Dessus du Bourg et à la demande de Stéphane PINABEL d'envisager un sens de circulation, il est répondu que la Commission d'Urbanisme a travaillé sur ce projet.

Elisabeth DUHOUX demande si le terrain le plus grand serait moins cher au vu des prix présentés ? Maître LAURENT lui répond par la négative car les deux terrains sont situés à la fois en zone UCc et en zone 1N, selon leur configuration.

Claude DUPONT demande combien de places de stationnement pourraient être créées ? Il lui est répondu environ 30 à 40 sur le terrain le plus petit.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations.

QUESTIONS DIVERSES :

DECISION MODIFICATIVE :

Il convient d'alimenter un compte pour une facture en retard sur le groupe scolaire concernant l'entreprise Carteret Peinture à qui le solde est réclamé depuis un an. Les crédits nécessaires (1 300€) peuvent être prélevés sur l'article 2313. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision Modificative.

AUTORISATION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE L'ECOLE DES SEPT LIEUX POUR DEUX ELEVES DOMICILIES A BARNEVILLE-CARTERET

La Présidente du Syndicat Scolaire de Saint Maurice en Cotentin a transmis une demande précisant que deux enfants y sont scolarisés et les frais scolaires sont fixés à 1369.63€ par élève, soit un montant dû de 2 739.26€.

Jean-Louis REVERT, par expérience, estime que la somme demandée par élève est très élevée. Claude DUPONT a toujours remarqué une grande disparité sur les frais scolaires selon les communes, mais puisqu'il y a eu dérogation accordée, la commune doit régler ces frais. Chacun s'accorde à dire que ce problème n'existerait pas si la compétence « scolaire » était transférée à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à régler la dépense correspondante.

INFORMATION DELEGATIONS :

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a accordé il a effectué une demande de réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ auprès de la Caisse d'Epargne de Basse-Normandie pour une durée d'un an pour faire face à d'éventuels problèmes ponctuels de Trésorerie aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000€
- Durée : 12 mois
- Taux d'Intérêt : Eonia + 1.75%
- Process de traitement automatique :
 - *Tirage* : Crédit d'Office
 - *Remboursement* : Débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de Dossier : néant
- Commission d'engagement : 300€
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non utilisation : 0.25%

INVITATION PORT-BAIL 1944 :

Le Conseil Municipal dans son ensemble est invité à participer au défilé du 20 Juillet 2014 et au dépôt de gerbe à la Stèle de la Coupure du Cotentin prévue à 10h10.

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Chaque Conseiller se voit remettre un exemplaire de cette première lettre d'information. Monsieur Le Maire précise qu'elle est sans prétention, mais qu'elle devait « sortir » pour ce week-end. La prochaine sera travaillée différemment au niveau de la présentation. Il remercie celles et ceux qui ont participé à sa réalisation.

SITE INTERNET :

Il rappelle que le nouveau site Internet de la Commune est en ligne et qu'un grand nombre d'informations y est disponible. Il reste à mettre en ligne l'étude très intéressante réalisée par EMTEA sur la défense contre la mer et l'évolution du trait de côte.

AGENDA de la saison

Chaque conseiller est destinataire d'un exemplaire de cet agenda. Monsieur le Maire précise que Pierrick LEDARD a gagné la course Jersey/Sercq.

CIRCULATION SUR LE PONT DU HAVRE :

Jean-Louis REVERT souhaite qu'une information soit donnée au sujet de la signalétique au sol mise en place sur le Pont du Havre. Stéphane PINABEL informe qu'il a rencontré le responsable de l'Agence Routière de la Haye du Puits et qu'il a été proposé et accepté de faire un test de « voie partagée » sur le Pont du havre : La chaussée est rétrécie à 5 mètres avec une ligne de peinture à 1m 30 côté opposé au trottoir. Le trottoir sera partagé avec les piétons et les cyclistes.

Si le test est concluant, l'Agence Routière propose d'élargir le trottoir.

Jean-Louis REVERT estime que cela vaudrait un flyer pour de l'information.

INFORMATIONS DIVERSES :

Certains commerçants de la plage ont fait part d'un manque d'information sur les manifestations du 14 Juillet, notamment le lieu du tir du feu d'artifice. Il est répondu que l'information a été donnée : sur le site, sur les panneaux lumineux, sur les affiches de la course de la Mère Denis, dans la Presse...

Annick MARIE estime qu'il faudrait aussi communiquer les informations via « France Bleue ». Stéphane PINABEL lui répond que désormais, lorsque France Bleue n'est pas partenaire de la Manifestation, chaque message est facturé 650€.

Stéphane PINABEL donne une information sur les panneaux lumineux : Ils appartiennent à la Commune et sont gérés par l'Office de Tourisme, cependant les manipulations se font par la Société ALECS. Chaque nouveau message est facturé 60€. Un changement de système est validé afin que l'Office de Tourisme puisse gérer en direct les informations à saisir et l'Office a accepté la mise en place d'une astreinte téléphonique au cas où il y aurait une information urgente et en temps réel à faire passer quand l'office est fermé.

Le Feu d'Artifice du mois d'Aout sera tiré le jour des Fêtes de la Mer, au niveau de la flèche dunaire.

Fête Saint Louis : Annick MARIE donne quelques explications : cette fête est organisée le Dimanche 24 Août 2014 pour le 800^{ème} anniversaire de la naissance de St Louis par les Amis de la Chapelle et d'autres associations, telle Harmonique avec un concert VESPERIS dans l'après-midi. Il y aura également des offices religieux et un défilé en costume d'époque. Ce week-end verra également la dernière brocante de la saison et le marché du terroir.

Monsieur le Maire informe également que le concert du Bagad de LANN BIHOUE a connu un vrai succès (environ 600 spectateurs).

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Pierre GEHANNE,

